

Jean-Baptiste MUREZ \*

## **L'asile belge des communautés religieuses d'Aquitaine (1901-1914)**

**Résumé** - Peu nombreuses dans le mouvement de départ des congrégations religieuses françaises en Belgique à partir de 1900-1901, les communautés d'Aquitaine constituent néanmoins un angle d'étude intéressant de cette histoire. En effet, plus susceptibles d'aller en Espagne, plus proche, certaines ne firent pas ce choix pour des raisons linguistiques et de liens avec des Belges. Une fois sur place, elles reprirent leurs activités, sans se distinguer beaucoup des autres. Entre difficultés quotidiennes et réactions négatives, elles surent retrouver une vie religieuse qui, dans certains cas, marqua durablement leur pays d'accueil. Ce faisant, deux territoires lointains furent mis en relation de manière certaine.

**Mots clés** - Congrégations religieuses, Aquitaine, Belgique, lois anticongréganistes.

### **Introduction**

Aboutissement de décennies de lutte de la République contre les congrégations, les lois de 1901 et de 1904 ébranlent fortement le monde des religieux, conduisant à la suppression de nombreux ordres et congrégations. Une partie des congréganistes rentrent dans le siècle plus ou moins sincèrement, pour sauvegarder ce qu'ils peuvent de leurs maisons en France, et d'autres quittent purement et simplement leur institut. Enfin, certains font le choix de partir, car ils entendent conserver leur mode de vie malgré la situation défavorable créée dans leur pays <sup>(1)</sup>. Plusieurs congrégations ont pu anticiper leur départ et le préparer, comme les méticuleux Jésuites, déjà partis de France par le passé. Pourtant, la plupart fuient dans le dénuement, avec des pertes matérielles énormes et sous l'effet d'une peur réelle, bien qu'aucun n'ait été formellement expulsé <sup>(2)</sup>. Ce faisant, ils se réinstallent dans le monde entier, même si les pays limitrophes et/ou francophones sont privilégiés pour des raisons de proximité géographique comme culturelle. Ainsi, le Québec, l'Espagne, la Suisse et l'Italie reçoivent-ils des centaines ou des milliers (Canada et Espagne) de religieux français <sup>(3)</sup>.

Toutefois, le pays le plus concerné de tous reste la Belgique. Si les religieux qui s'y rendent sont surtout originaires du nord de la Loire, notamment des départements frontaliers, et de la région parisienne, on y trouve néanmoins des communautés religieuses en provenance de tout le

---

\* 7 boulevard de la République - 92370 Chaville / murez.jb@wanadoo.fr.

territoire français. Parmi elles, certaines maisons originaires du territoire intéressant la Société de Borda, soit, dans ce cas, l'ancienne Aquitaine (Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes, Pyrénées-Atlantiques). Les étudier se révèle particulièrement intéressant car elles ne constituent pas les cibles privilégiées de l'asile belge. On se demandera donc quelles communautés religieuses d'Aquitaine se réfugient en Belgique à partir de 1901, pour quelles raisons et comment reprennent-elles leurs activités dans ce pays. Après avoir brossé un tableau général de la situation au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, nous nous attacherons à expliquer le mouvement de départ de ces communautés vers la Belgique, avant de revenir sur leur vie dans leur pays de refuge.

### **I) La situation en 1901**

#### **A) L'accumulation des difficultés pour les religieux (1880-1900)**

Les congrégations gênent les républicains. Ils n'ont pas inventé l'hostilité envers les instituts religieux, mais la continuité avec les régimes précédents n'est pas totale. En effet, les raisons de s'en prendre à ces structures diffèrent en partie entre, par exemple, Louis XV chassant les Jésuites de France et la Troisième République anticléricale. Cette dernière craint essentiellement leur influence dans la société, via les œuvres de charité et de bienfaisance, les soins, mais aussi – et surtout – leur poids dans l'éducation <sup>(4)</sup>. L'enseignement congréganiste est jugé archaïque, nostalgique de la monarchie et générateur de « deux jeunesses », dont l'une serait étrangère et hostile à la République <sup>(5)</sup>. Ce point de vue rejoint une appréciation politique générale plutôt négative, notamment des réguliers, vus comme des « moines ligueurs » et comploteurs. De manière globale, les religieux sont considérés comme inadaptés aux droits venus de la Révolution, puisque leurs vœux, pourtant volontaires, les ont privés d'une partie de leurs libertés. Enfin, leurs biens immobiliers suscitent des commentaires négatifs, voire de l'envie : leur appropriation par l'État et leur vente pourrait financer des avancées sociales. Ils sont estimés à un milliard de francs, somme présentée comme inutile car en grande partie soustraite à l'économie, cette « mainmorte » survivant aux décès des membres des congrégations <sup>(6)</sup>. Tous ces points méritent évidemment d'être plus ou moins nuancés.

Tant que la République est aux mains de monarchistes et marquée par un « ordre moral », les Républicains ne peuvent passer des idées aux actes et lutter contre les congrégations, d'ailleurs en expansion, après une difficile période révolutionnaire. Toutefois, après la conquête progressive des assemblées et institutions à la fin des années 1870, il leur est possible d'en venir aux mains avec un cléralisme désigné comme « ennemi » par Peyrat et Gambetta <sup>(7)</sup>. Une première vague d'expulsions a lieu dans les

années 1880, mais c'est un semi-échec. En effet, elle reste d'ampleur limitée et ne touche pas tous les instituts religieux. Les personnes réellement expulsées, comme les Jésuites, reviennent discrètement en France assez rapidement et reprennent leurs activités <sup>(8)</sup>.

### **B) Les lois de 1901 et 1904 et leurs conséquences**

Par la suite, les gouvernements et parlementaires successifs ne parviennent ni à élaborer ni à faire voter une loi d'ensemble au sujet des congrégations religieuses, qui continuent même de croître. Les divisions politiques expliquent cet insuccès, ainsi qu'une situation juridique très complexe. Si certaines congrégations ont été autorisées au fil de l'eau par les différents pouvoirs en place depuis 1799, beaucoup existent dans les faits mais sans base légale. D'autres ont bien reçu une autorisation générale, mais ont ouvert des écoles et autres établissements non reconnus individuellement <sup>(9)</sup>.

Dans cet environnement passablement embrouillé, la préparation de la future loi de 1901 sur les associations semble amener une réponse à cette épineuse question, en prévoyant un statut légal. Toutefois, elle génère d'intenses débats dans le monde des religieux comme au dehors. En effet, si ce texte reste connu aujourd'hui, car il continue d'être appliqué en bonne partie pour ce qui concerne le monde associatif, il a été modifié depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1901<sup>(10)</sup>. Dans la version d'origine, son Titre III, qui concerne les congrégations religieuses, est potentiellement liberticide. Par exemple, l'article 16, abrogé en 1942, prévoit que « toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite <sup>(11)</sup> ». Ladite autorisation doit être demandée (article 13), ce que se refusent à faire certains instituts hostiles à la République et/ou à l'idée d'une reconnaissance étatique, notamment certains contemplatifs masculins et les Jésuites, qui quittent le pays <sup>(12)</sup>.

Néanmoins, une critique *a posteriori* permet de dire que cette loi a fini par jouer son rôle et donner un cadre juridique aux instituts religieux <sup>(13)</sup>. À l'époque étudiée, c'est surtout son application à la lettre par le gouvernement de l'anticlérical Émile Combes (1902-1905) qui fournit de nouveaux candidats au départ. En effet, de nombreuses congrégations décident de jouer le jeu et demandent officiellement l'autorisation prévue, mais la quasi-totalité des demandes est refusée et des décrets de fermeture s'échelonnent au fil des mois. Par la suite, une deuxième loi permet de s'en prendre aux congrégations déjà autorisées par les précédents régimes : en juillet 1904, un important texte interdit l'enseignement à tous les religieux, même autorisés <sup>(14)</sup>. Non sans grandes tensions dans les instituts, et même au niveau des communautés <sup>(15)</sup>, bon nombre de religieux rejoignent ainsi les cohortes des exilés volontaires. Ils sont 30 000 religieux sur les 157 000 que compte la France au début du XX<sup>e</sup> siècle à quitter leur pays d'origine <sup>(16)</sup>. Parmi eux, certains d'Aquitaine.

### C) La vie religieuse en Aquitaine au début du XX<sup>e</sup> siècle

Il convient à présent de revenir sur la vie religieuse dans cette région vers 1900, cette donnée ayant son importance. En effet, le départ des congrégations ne s'effectue pas de la même manière selon les régions françaises. Dans les territoires de forte catholicité comme l'Ouest ou les campagnes du Nord, il peut être émaillé de manifestations de soutien, voire de violences<sup>(17)</sup>. Au contraire, dans les parties du pays plus détachées de la pratique religieuse, à l'instar du Centre, les départs s'effectuent généralement sans grand tumulte, même s'il ne faut pas trop généraliser. Or, l'Aquitaine est un vaste territoire qui rassemble des départements assez divers quant à leur peuplement et à l'occupation des sols. De plus, cette région comprend à la fois des zones peu pratiquantes et d'autres qui le sont plus. Bayonne et les régions montagneuses des Pyrénées font partie d'un ensemble de « chrétientés des hautes terres<sup>(18)</sup> » dynamiques. Le commentaire peut être étendu au département des Landes, où la presse catholique est également vivante<sup>(19)</sup>. En revanche le reflux religieux est ancien et notable en Gironde et dans d'autres métropoles<sup>(20)</sup>. Certes, il convient de nuancer et de ne pas oublier que ces territoires communiquent et s'influencent entre eux<sup>(21)</sup>, et que la pratique religieuse n'est pas quelque chose de figé. Ainsi, elle remonte en Dordogne au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment grâce à des missions paroissiales bien organisées<sup>(22)</sup>.

Ce point contribue à expliquer certaines réactions locales au moment du départ des congrégations, puis de la crise des inventaires après la séparation de 1905. Ainsi, dans des localités où les catholiques sont présents et actifs, des manifestations peuvent avoir lieu comme à Périgueux, où ils sont opposés au départ des religieuses Clarisses et Ursulines<sup>(23)</sup>. Si l'Aquitaine n'est pas la région la plus pratiquante de France au moment du vote de la loi de 1901, ce n'est pas non plus un désert spirituel totalement détaché de la pratique religieuse. De plus, au-delà de la participation des fidèles aux messes et autres fêtes, ce territoire connaît une vie congréganiste certaine, avec la présence de nombreux instituts diocésains comme de droit pontifical. D'importants ordres et congrégations sont représentés, comme les Ursulines dans les Landes<sup>(24)</sup>, les Filles de la Croix ou les Carmélites à Bayonne<sup>(25)</sup>, ou les sœurs de la Sainte-Famille de Nevers, des enseignantes, à Miramont (Lot-et-Garonne)<sup>(26)</sup>.

Deux instituts qu'on va retrouver en Belgique, sont même originaires de la région étudiée : les Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux<sup>(27)</sup> et les Prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram (Basses-Pyrénées)<sup>(28)</sup>. Comme partout en France, les tensions des années 1880 se font ressentir dans les milieux congréganistes. Dans les Landes, par exemple, un climat de dénonciation règne et des départs ont lieu. Dès 1880, les Capucins « doivent quitter

Mont-de-Marsan, où ils reviennent d'ailleurs sans autorisation »<sup>(29)</sup>. Par la suite, les deux lois citées touchent durement les instituts d'Aquitaine dont beaucoup doivent fermer, parfois dans un environnement général de défiance envers l'Église, y compris diocésaine<sup>(30)</sup>. Là encore, il ne s'agit pas d'un modèle unique et la réponse doit être modulée suivant les lieux. Ailleurs, ces fermetures se déroulent alors que les pouvoirs publics locaux soutiennent pourtant des congrégations dont elles apprécient les services<sup>(31)</sup>. Dans tous les cas, bon nombre de religieux quittent l'Aquitaine, et certains se retrouvent en Belgique.

## II) Le choix de la Belgique

### A) Un pays globalement plébiscité

De manière générale, la Belgique est le pays le plus concerné par l'immigration de religieux français après les lois de 1901 et 1904. En valeur absolue, il accueille entre dix et treize mille congréganistes, soit un bon tiers de l'ensemble des départs<sup>(32)</sup>. Plusieurs raisons cumulatives permettent d'expliquer cette situation exceptionnelle. Tout d'abord, il s'agit d'un pays limitrophe de la France, particulièrement facile d'accès pour les nombreuses communautés installées dans le nord et l'est du pays. De plus, il est dirigé par un gouvernement catholique depuis 1884 et, malgré d'intenses batailles politiques, cette majorité se maintient jusqu'en 1914<sup>(33)</sup>. Enfin, la Belgique est culturellement proche de la France, notamment du fait de la francophonie d'une bonne partie de sa population et du catholicisme de celle-ci. Ajoutons à cela d'autres raisons comme la réputation d'accueil de ce pays, et ce depuis son indépendance en 1830.

Bien entendu, des nuances plus ou moins fortes tempèrent ce tableau qui peut paraître trop idyllique. En premier lieu, la proximité culturelle est réelle, mais pas totale. Les différences entre Français et Belges existent, d'autant plus pour les communautés qui nous intéressent. Elles sont porteuses d'habitudes moins proches de leur pays d'accueil que des religieux originaires du Nord ou des Ardennes frontaliers, ayant souvent des liens avec la Belgique qui préexistent à la situation décrite. En outre, le gouvernement belge, s'il est catholique, craint aussi de mécontenter son puissant voisin et doit composer avec des oppositions, libérale et socialiste, farouchement opposées à l'arrivée des religieux français. Tous les Belges ne sont pas de fervents pratiquants et il faut noter que l'Église belge elle-même balance entre accueil de frères et sœurs vus comme persécutés et préservation de ses propres structures<sup>(34)</sup>. Pour terminer, notons une limitation de taille : la France est certes un pays frontalier de la Belgique, mais toutes les parties de son territoire ne le sont pas.

## B) Une Aquitaine moins concernée

Ainsi, l'Aquitaine ne jouxte pas la Belgique et la rejoindre depuis Bayonne ou Bordeaux est encore long en 1901, notamment en train. Ce dernier moyen de transport constitue d'ailleurs le choix privilégié des communautés réfugiées, à une époque où la voiture individuelle est encore rare <sup>(35)</sup>. Il permet aussi de transporter les objets matériels et liturgiques des religieux, comme de maintenir un lien avec la France et, dans le cas des enseignants, le va-et-vient de leurs élèves entre les deux pays. Or, pendant la période considérée, il faut 6h30 pour parcourir la distance entre Paris et Bordeaux <sup>(36)</sup>, plus lorsque l'on vient d'une petite localité des Pyrénées ou de Dordogne. Le réseau ferré français étant en étoile autour de la capitale, la rejoindre est une étape obligée avant d'arriver dans le pays de destination. À cette durée, il faut ajouter le temps de transport vers la Belgique elle-même. Il s'agit donc d'un long voyage, épuisant pour les religieux les plus âgés et/ou dont la santé est chancelante. Les archives des communautés témoignent de la fatigue générée par les déplacements <sup>(37)</sup>, qui s'ajoute au stress du départ et à sa précipitation dans bien des cas. Cette relation distance-temps est capitale et explique en grande partie le faible nombre de communautés religieuses françaises d'Aquitaine finalement parties en Belgique, données rassemblées dans le tableau suivant et figure 1.

*Les communautés religieuses d'Aquitaine réfugiées en Belgique <sup>(38)</sup>*

Institut religieux	Lieu d'origine de la communauté	Lieu d'implantation et diocèse
Clarisses	Bordeaux-Talence (Gironde)	Mons (diocèse de Tournai)
Ursulines	Périgueux (Dordogne) Périgueux et Langon (Gironde) <sup>(39)</sup>	Tildonk (archidiocèse de Malines) ; Walcourt (diocèse de Namur)
Prêtres du Sacré-Cœur	Bétharram (Basses-Pyrénées)	Lesve (diocèse de Namur)
Servantes de Marie de Notre-Dame d'Anglet	Anglet (Basses-Pyrénées) / Religieuses du Nord et du Pas-de-Calais	Saint-Josse-ten-Noode (archidiocèse de Malines)
Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux	Imprécis <sup>(40)</sup>	Imprécis (diocèse de Liège)



Fig. 1 - Carte des refuges en Belgique (1902-1903).

En fait, bon nombre des communautés religieuses du sud-ouest de la France fuient dans un pays plus proche, l'Espagne <sup>(41)</sup>, qui est aussi catholique et plus facilement atteignable que la lointaine Belgique. C'est le cas des Ursulines de Saint-Sever, réfugiées à Zarautz <sup>(42)</sup>. D'autres religieux font le choix plus radical de prendre le bateau et partent en dehors de l'Europe, à l'instar de sœurs citées plus bas. Gagner un proche port paraît plus simple que de longs voyages en train. Toutefois, ces données objectives ne sont pas suffisantes et nous avons bien employé le mot « communauté » et pas « congrégation ». En effet, toutes les différentes maisons religieuses d'un même ordre ou d'une même congrégation ne partent pas forcément dans le même pays à partir de 1901.

Développer ici le cas d'un institut permettra de montrer que les départs et les lieux d'arrivée ne répondent pas à un unique schéma d'ensemble. Il s'agit des Servantes de Marie d'Anglet, une congrégation de droit pontifical créée en 1842 à Anglet (Basses-Pyrénées) qui œuvre dans le soin aux malades et orphelins ainsi que dans l'enseignement <sup>(43)</sup>. Ayant essaimé au-delà de la zone géographique de sa maison-mère au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, elle compte 151 maisons religieuses en 1903 <sup>(44)</sup>. Or, tout

l'institut ne part pas d'un bloc au même endroit : certaines communautés se réfugient en Espagne où 13 écoles sont ouvertes, d'autres en Belgique, avant une stabilisation de l'institut en Argentine en 1905, où il s'occupe de l'encadrement spirituel des Basques émigrés <sup>(45)</sup>. Il s'agit d'endroits situés très loin les uns des autres, sur plusieurs continents. Cet exemple qui en rejoint d'autres permet de rappeler que, malgré l'origine géographique d'une congrégation et/ou les difficultés de rejoindre tel ou tel pays depuis un point donné du territoire français, tout ne peut s'expliquer par ces simples données kilométriques.

### C) Pourquoi la Belgique ?

On peut à présent se demander quelles raisons ont poussé les communautés identifiées à privilégier le passage outre-Québécois plutôt qu'un autre, et même si c'est un choix par défaut ou plus réfléchi. De prime abord, l'Espagne paraît aller de soi comme frontalière et catholique. Pourtant, c'est aussi un pays peu stable politiquement et qui n'est pas francophone. Cette donnée linguistique entre en ligne de compte et peut vaincre les distances. Elle est clairement avancée par les Pères du Sacré-Cœur de Bétharram : « ce pays éloigné des Pyrénées [la Belgique] est choisi pour son caractère francophone. La vie quotidienne des religieux installés dans cette région n'en sera que facilitée <sup>(46)</sup> ». Ces points expliquent que l'Espagne ait été moins sollicitée que la Belgique et qu'elle ait accueilli à peine plus de religieux que le Québec, plus lointain mais moins agité, et où l'emploi de la langue française facilite la vie quotidienne.

Il convient aussi de ne pas négliger l'importance des opportunités et des aides. Des liens familiaux et spirituels avec des religieux comme des laïcs belges et français ont ainsi pu amener telle ou telle communauté à connaître l'existence d'un lieu de refuge, d'une maison à louer ou d'une terre à vendre. Ainsi, « le supérieur général [des Pères cités plus haut] prend donc contact avec une famille [belge] qui vient régulièrement en pèlerinage à Bétharram pour leur demander de les introduire dans leur pays <sup>(47)</sup> ». La présence belge en France ne se limite pas aux ouvriers présents dans le département du Nord. Elle a pu marquer le sud-ouest également et, plus ou moins ponctuellement, expliquer certaines décisions.

De plus, des structures d'aide soutiennent les religieux lors de leurs recherches <sup>(48)</sup> et ces derniers s'entraident également. Les premiers arrivés indiquent aux autres les réalités immobilières locales et les aident à s'orienter dans leurs choix. Lorsqu'ils se déplacent vers une autre localité belge, ils libèrent aussi des bâtiments qui se trouvent être disponibles. Notons aussi que les plus grandes congrégations et familles spirituelles se soutiennent plus « naturellement », ont plus de moyens que les autres et se trouvent avantagées. Ainsi, les données générales se trouvent être



tempérées à la fois par des réalités locales, mais aussi la volonté de la hiérarchie des congrégations, qui sait à plusieurs reprises étudier son environnement proche comme plus lointain pour prendre la décision de rejoindre le territoire belge. Finalement, au-delà de certaines tendances de fond, le hasard des rencontres et des opportunités, le poids des appuis en France et en Belgique ont conduit des religieux originaires du centre et du sud du pays à se rendre en terre belge pour y continuer leurs activités.

### **III) La vie en Belgique des communautés d'Aquitaine réfugiées**

#### **A) L'installation en Belgique : un processus différent des autres communautés ?**

Nous avons plus haut dégagé la complexité des conditions de départ de France à partir de 1901, chaque institut voire chaque communauté étant presque un cas particulier. Le même type de commentaire peut s'appliquer pour l'arrivée en Belgique et la reprise des activités. Un cadre d'ensemble se dessine évidemment, avec des tendances d'ordre général mais, là encore, il est largement amendé par la diversité des situations. De façon générale, les religieux français optent davantage pour les régions les plus francophones de Belgique, pour des raisons de communication verbale. Outre les diocèses de Namur, de Liège (qui comporte à l'époque également des zones néerlandophones) et de Tournai, il s'agit également des grandes villes flamandes et de certaines parties du diocèse de Bruges et de l'archidiocèse de Malines<sup>(49)</sup>. Ils recherchent aussi la proximité de la frontière et des lignes de chemin de fer, pour faciliter leurs déplacements et le maintien de liens avec la France. Ces deux aspects peuvent se conjuguer et donner une accumulation de maisons religieuses françaises dans certaines zones, comme Tournai<sup>(50)</sup>. Toutefois, certaines communautés – notamment contemplatives – préfèrent le calme de régions plus reculées, ou ont rejoint une commune rurale loin des grands axes du fait d'une opportunité, notamment immobilière.

Les communautés d'Aquitaine, en tant qu'originaires de cette région, ne se départissent pas vraiment de l'ensemble, ni pour leur installation en Belgique, ni pour le reste de leur vie sur place d'ailleurs. C'est un groupe dont la relative faiblesse numérique ne permet pas de conclusion trop tranchée, et qui existe surtout pour les besoins de cette communication. Les quelques communautés recensées ne se reconnaissaient pas vraiment comme un tout « aquitain » une fois en Belgique, surtout à une époque où cette région administrative n'existait pas. Leurs sensibilités doivent plutôt s'entendre comme étant gasconnes, basques, béarnaises ou encore bordelaises. D'ailleurs si les identités des religieux réfugiés outre-Quévrain peuvent avoir une coloration régionale, pour ceux du Nord et

de l'ouest notamment, ce n'est pas l'aspect qui ressort le plus des sources. Le sentiment d'appartenance est surtout lié au caractère plus globalement français et, en premier lieu, à la congrégation dont ils relèvent. L'origine régionale perd de la force une fois le départ de France effectué. De plus, les congrégations, mêmes diocésaines, peuvent essaimer en dehors de leur terroir d'origine et le brassage des vocations crée des situations comme celle-ci : dans la communauté ursuline de Langon (Gironde) on trouve des sœurs originaires de Bretagne, qui se réfugient à Walcourt (diocèse de Namur) <sup>(51)</sup>.

Ainsi, les religieux « aquitains » ne le sont pas forcément de naissance. De plus, ils n'agissent pas d'un bloc lors de leur installation, en se concertant de manière « régionale ». Ils appartiennent à des instituts religieux très différents les uns des autres et prennent des décisions plus en fonction de cela qu'en raison de leur provenance géographique. On retrouve par exemple les sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux plutôt dans le diocèse de Liège <sup>(52)</sup>, alors que les Ursulines recensées sont plus des individualités dispersées que des communautés entières. Elles se réfugient dans des maisons religieuses de leur ordre refondées en Belgique. Cela semble être aussi le cas de certaines sœurs Servantes de Marie d'Anglet, présentes dans le nord du pays et qui obtiennent le droit d'asile à Saint-Josse-Ten-Noode, dans l'agglomération bruxelloise <sup>(53)</sup>. Les Clarisses de Bordeaux-Talence, elles, créent un monastère à Mons, d'abord provisoire, puis finalement pérenne <sup>(54)</sup>. Si des destructions de fonds, ou leur incommunicabilité <sup>(55)</sup> empêchent de connaître les détails précis de bien des arrivées ou des installations, on remarquera que les quelques communautés relevées s'installent en Belgique de manière assez différente les unes des autres. Cela dépend de leurs moyens matériels, mais aussi du poids plus ou moins grand des contingences évoquées plus haut.

## **B) La reprise des activités**

Une fois réinstallés, les religieux cherchent à reprendre leurs activités, et les religieuses dispersées à retrouver une vie dans une communauté. Outre les difficultés liées au départ de France et à la réimplantation en Belgique, ces opérations sont aussi compliquées par les conditions dictées par les évêques. Ces derniers souhaitent en effet protéger les œuvres religieuses belges, ainsi que limiter les possibilités de concurrence qui pourraient être faites à l'Église locale. De plus, à mesure que l'on avance dans la chronologie, ils cherchent à limiter l'accueil de religieux français, notamment à partir de 1904. Le gouvernement belge tient à ne pas irriter la France et le Saint-Siège à cœur le maintien de cette majorité confessionnelle au pouvoir. Celui-ci passe aussi par la surveillance d'une opposition indisposée par l'arrivée massive de congréganistes

français. Ceux-ci ne peuvent donc faire de quêtes publiques, ouvrir leurs chapelles, ou recevoir des élèves belges dans leurs écoles <sup>(56)</sup>. Ils doivent rester discrets pour limiter les critiques.

Notons quand même que la vérification du respect de ces consignes dépend grandement du diocèse. Certains prélats (Tournai, Namur) restent très accueillants pour ceux qu'ils considèrent comme des proscrits. D'autres sont plus attentifs, notamment ceux de Bruges et de Malines. Ainsi, l'archevêque de Malines, Goossens, accepte les religieuses Servantes de Marie d'Anglet du Nord et du Pas-de-Calais à Saint-Josse-Ten-Noode : « à condition qu'elles ne s'occupent pas d'enseignement et se livrent exclusivement au soin des malades à domicile <sup>(57)</sup> » (Fig. 2). Le cas général d'une méfiance envers les écoles rejoint un cas particulier : cet archidiocèse est en recherche de religieuses dans le milieu de la santé, où elles manquent <sup>(58)</sup>. L'arrivée des instituts français, canalisée, aide plus d'une fois les projets des ecclésiastiques belges. Ce cas est d'autant plus intéressant qu'il est ici question de religieuses mises en avant par la supérieure, qui écrit depuis Anglet, et soutenues par les vicaires capitulaires de Bayonne. En effet, l'archevêque de Malines demande que les communautés s'installent dans son diocèse soient recommandées <sup>(59)</sup>, de manière à effectuer un tri.

Il s'agit là de sœurs dont l'apostolat est tourné vers le siècle et qui parviennent, même si les difficultés existent, à retrouver une activité plus facilement que les contemplatives cloîtrées. Bien que les liens de ces dernières avec l'extérieur ne soient pas inexistant, la nature même de leur vie consacrée les limite. Bon nombre de petites communautés féminines vivent ainsi dans un grand dénuement et/ou se sentent isolées dans leur nouvel environnement <sup>(60)</sup>. Les ordres les plus anciens, avec plus de moyens, tirent leur épingle du jeu plus facilement. Si eux aussi connaissent des difficultés, ils parviennent à acheter des titres de rente locaux, ou à créer des jardins potagers et exercer des travaux manuels permettant de dégager un bénéfice. C'est le cas des Clarisses de Bordeaux-Talence à Mons, qui ont également su conserver des liens avec la France, d'où parvient de l'aide <sup>(61)</sup>. C'est d'autant plus intéressant qu'il s'agit de moniales originaires de Gironde, un département situé loin du territoire belge. Ce cas n'est pas isolé : nous avons trouvé d'autres religieuses sachant recruter des postulantes jusque dans l'ouest français, grâce à des soutiens locaux, et les faire venir en Belgique <sup>(62)</sup>. Cela démontre la grande force d'adaptation de nombreux ordres et congrégations.



Fig. 2 - Cardinal-archevêque Pierre-Lambert Goossens (1827-1906)

© Wikipedia Commons.

### C) Ancrage local et réactions

Leur ancrage local, plus ou moins grand, joue aussi. Nous avons précisé que ces Clarisses s'étaient d'abord installées de manière provisoire à Mons. Leur monastère perdure dans le temps et crée à son tour une autre fondation, à Hannut, en 1930, même si certaines religieuses rentrent en France à cette époque <sup>(63)</sup>. Les Français qui restent le plus longtemps, et intègrent progressivement l'idée que leur séjour sera long, ont plus l'occasion de créer des liens avec leur voisinage. Dans tous les cas, les réfugiés partagent la vie de la Belgique. Ils créent des liens spirituels et profanes plus ou moins grands avec des laïcs belges et français, s'insèrent dans les circuits économiques, et se soutiennent aussi entre eux.

Ainsi, les prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram, réfugiés à Lesve (diocèse de Namur), se proposent-ils pour dire la messe aux Sœurs de la Visitation de Meaux repliées dans le diocèse <sup>(64)</sup>. Ailleurs, à Tildonk (archidiocèse de Malines), où est réfugiée une Ursuline de Périgueux, mais aussi d'autres de Quintin (Côtes-du-Nord) ou encore d'Auch et de Tulle, la retraite spirituelle de la communauté est prêchée par un Jésuite français en 1911 <sup>(65)</sup>. Avant cela, ces sœurs originaires de nombreuses parties du territoire français et ce prêtre n'auraient pas forcément été mis en relation. Finalement, l'exil volontaire soude les religieux entre eux plutôt que l'inverse, même si des tensions existent. Il aide des familles spirituelles proches à renforcer leurs liens, comme en crée de nouveaux entre des religieux d'origine géographique comme d'obédiences très diverses.

Ce point qui serait « positif » n'enlève rien aux grandes pertes matérielles créées par leur départ hors de France, qui fragilisent les congrégations de manière générale. De plus, si les relations sont plutôt bonnes entre Français, ainsi qu'avec les populations belges catholiques, des réactions négatives existent. D'Aquitaine ou pas, l'arrivée des congrégations venues de France est suivie de près par la presse libérale et socialiste, qui s'émeut de cette « invasion noire », rapport à la couleur de leur habit. L'étude d'un passage assez significatif du *Journal de Charleroi* <sup>(66)</sup> concernant les Clarisses de Bordeaux-Talence permettra de saisir la nature des critiques : « Dans la rue de Nimy à Mons, les petites Sœurs Clarisses viennent d'acheter le vaste bâtiment occupé par le conservateur des hypothèques, ainsi qu'une maison y attenant. Elles ont fait déguerpir le locataire de cette dernière et ont voulu faire de même aux hypothèques. Mais le conservateur a son bail valable pour une dizaine de mois encore. Comme les Clarisses possédaient déjà un spacieux immeuble contigu à ceux qu'elles viennent d'acquérir, elles occuperont bientôt un bon morceau de la rue de Nimy <sup>(67)</sup> ». Ici, ces religieuses sont vues comme accapareuses de biens immobiliers, chassant des habitants de leurs maisons. En l'absence de fonds disponibles de ce monastère, il n'est pas encore possible d'avoir leur point de vue. Toutefois,

on notera que le marché immobilier belge est globalement plutôt satisfait de l'arrivée des religieux français, qui le dynamisent et font marcher les affaires <sup>(68)</sup>. Il n'en reste pas moins que certains cas ont été localement mal vécus et que la présence religieuse française n'a pas laissé la Belgique et ses populations indifférentes (Fig. 3, 4 et 5).



Fig. 3



Fig. 4



Fig. 5

Fig. 3-4-5 - Les Corbeaux, revue anticléricale franco-belge de Didier Dubucq (1904-1909)

© Coll. F. Balace.

## Conclusion

On peut dire que l'immigration des religieux d'Aquitaine en Belgique constitue un élément intéressant d'un ensemble plus vaste. Si leur arrivée concrète dans ce pays et leur vie quotidienne sur place ne se départissent que peu des autres communautés venues du reste du territoire français, leur origine géographique offre une perspective d'étude qui permet de décentrer le regard. En effet, malgré le caractère numériquement peu important du groupe étudié, analyser les ressorts de sa venue en Belgique permet de comprendre que les distances n'expliquent pas tout : les rencontres et les possibilités qu'elles créent ont donné la réalité d'une présence de ces individus dans ce pays. Ce faisant, ils ont contribué à créer des liens entre des régions éloignées les unes des autres et parfois pour des décennies, comme dans le cas de la création évoquée du monastère de Hannut. Ajoutons également que ces Clarisses, malgré leur caractère cloîtré, surent rayonner autrement pendant leur exil, en diffusant la biographie « d'une de leurs sœurs, Marie-Céline de la Présentation ou la « petite sœur Céline », morte en odeur de sainteté en 1897 à l'âge de 19 ans <sup>(69)</sup> ». L'histoire des religieux français en Belgique ne peut donc se résumer aux nombreuses congrégations venues de la moitié nord de la France et revenir sur celles du sud-ouest permet d'éclairer d'un jour nouveau les relations religieuses entre les deux pays. Nous espérons toutefois que l'ouverture de nouveaux fonds permette de la détailler un peu plus. Nous souhaitons également que, dans une perspective comparatiste, elle soit confrontée à l'expérience belge des religieux venus du Rhône, des Alpes et de la côte méditerranéenne, de manière à dégager les points communs et les différences. Il y a là matière à d'autres communications.

---

### Notes

1 - Sorrel C., 2003. *La République contre les Congrégations : Histoire d'une passion française (1899-1914)*. Paris, Éd. du Cerf, 265 p.

2 - Le gouvernement s'en prend aux congrégations et pas aux individus. Reste que leur suppression met fin à la vie religieuse de leurs membres. Ceux qui veulent la conserver décident donc de le faire clandestinement en France, ou de partir. Cabanel P., 2000. *La République contre les catholiques ?* In : Baruch M.-O. et Duclert V. [dir.]. *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française. 1875-1945*, Paris, Éd. de La Découverte, p. 173.

3 - L'Espagne accueille 3 000 religieux français, le Québec 2 000. Cabanel P., 2005. Introduction. In : Cabanel P. et Durand J.-D. [dir.]. *Le grand exil des congrégations religieuses françaises, 1901-1914*, Paris, Éd. du Cerf, p. 12-13.

4 - Ozouf M., 2007. *L'École, l'Église et la République (1871-1914)*. Paris, Éd. Points, 256 p.

5 - C'est le célèbre thème des « deux jeunesses ». Luc J.-N. [dir.], 2020. *Histoire de l'enseignement en France. XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*. Paris, Éd. Armand Colin, p. 107.

6 - On retrouve là le fameux « milliard des congrégations », pendant du « milliard des émigrés » d'après 1815. Sorrel C., 2020. *Le catholicisme français de la Séparation à Vatican II. Un chemin d'histoire*. Paris, Éd. Karthala, p. 27.

- 7 - Houte A.-D., 2014. *Le triomphe de la République. 1871-1914*. Paris, Éd. du Seuil, p. 42.
- 8 - Sorrel C., *La République contre...*, *op. cit.*, p. 45.
- 9 - Delpal B., L'application des lois anticongréganistes. Éléments pour un bilan, 1901-1914. In : *Le grand exil...*, *op. cit.*, p. 67.
- 10 - « Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association », *Légifrance*, [en ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006069570/> [page consultée le 31 mars 2022].
- 11 - *Ibidem*.
- 12 - Ainsi que les communautés contemplatives féminines. Wynants P., 1998. De la restauration à la rénovation. Les religieuses contemplatives en Belgique. In : Neuberg A. [dir.]. *Filles du silence. Moniales en Belgique et Luxembourg du Moyen Âge à nos jours*. Bastogne, Éd. du Musée en Piconrue, p. 76.
- 13 - Avec une interprétation plus favorable aux congrégations à partir de 1970. Il reste quand même des instituts qui « doutent de l'intérêt de la reconnaissance ». Mestre A., 2013. *La reconnaissance légale des congrégations religieuses*. Paris, Fondation des Monastères, p. 6-7.
- 14 - Merle G., 1995, *Émile Combes*. Paris, Éd. Fayard, p. 316.
- 15 - Beaucoup se sécularisent fictivement pour sauver – par exemple – les écoles, certains individus veulent partir et d'autres pas, etc.
- 16 - *Idem*, p. 249. Les chiffres peuvent changer d'un historien à l'autre. L'ordre de grandeur reste 150 000 environ.
- 17 - Hasquenoph S., 2009. *Histoire des ordres et congrégations religieuses. En France du Moyen Âge jusqu'à nos jours*, Cézérieu, Éd. Champs Vallon, p. 1126.
- 18 - Cholvy G. et Hilaire Y.-M., 2000. *Histoire religieuse de la France. Géographie. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Éd. Privat, p. 154.
- 19 - Lerat S. [dir] 1983-84. *Landes et Chalosses. De la fin de l'Ancien Régime à 1980*. Pau, Société nouvelle d'éditions régionales et de diffusion, tome 2, p. 797.
- 20 - *Idem*, p. 152 et Guillemin B. [dir.], 1974. *Histoire du diocèse de Bordeaux*. Paris, Éd. Beauchesne, p. 246. Notons quand même un retour de la catholicité à partir de 1908-09 en Gironde. *Ibidem*.
- 21 - Des ecclésiastiques viennent de terres restées plus pratiquantes. Ainsi, y-a-t-il 40 séminaristes et prêtres de Tarbes, 11 de Bayonne, 9 de Dax et autant de Saint-Flour en Gironde à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cholvy G. et Hilaire Y.-M., *op. cit.*, p. 152.
- 22 - Gibson R., 1986. Missions paroissiales et rechristianisation en Dordogne au XIX<sup>e</sup> siècle. *Annales du Midi*, Toulouse, t. 98, n°174, p. 223.
- 23 - Pommarède P., 1974-76. *La séparation de l'Église et de l'État en Périgord*. Thèse Inst. Catholique de Toulouse, 1974, texte remanié, Périgueux, Éd. Pierre Fanlac, p. 285-86.
- 24 - Notamment dans les Landes, à Saint-Server et Tartas par exemple. Lacrouts C., 2022. *Tartas au cœur des Landes. Histoire d'une cité Gasconne*. Paris, Éd. L'Harmattan, p. 52.
- 25 - Bacardatz E., 2002, Les congrégations religieuses à Bayonne en 1901. *Revue d'histoire de Bayonne, du Pays basque et du Bas-Adour*, Bayonne, n°157, p. 41-54.
- 26 - Zapata J.-F., 1975. Notes sur la « bataille des congrégations » (1902-1904). *Revue de l'Agenais*, 62<sup>e</sup> année, n°1, Agen, p. 89.
- 27 - Les sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux sont créées dans cette ville en 1820. Il s'agit d'un ensemble complexe de sept congrégations différentes, répondant quand même à des règles communes. Leur nombre passe à quatre en 1904, chaque rameau se concentrant sur une activité (orphelinats, mission, enseignement et soins). Wynants P., 1981. *Religieuses 1801-1975*. Tome 1. Belgique-Luxembourg-Maastricht/Vaals. Namur, Éd. Ceruna, p. 224-225.



- 28 - Constitués en 1835, ils sont des missionnaires itinérants qui parcourent les campagnes pour y raviver la foi. Peu à peu, ils s'intéressent aussi à l'enseignement et à l'encadrement spirituel des migrants basques en dehors de France. Brunot A., 1997. Congregazione del Sacro Cuore di Gesù di Bétharram. In : Pelliccia G. et Rocca G. *Dizionario degli istituti di perfezione*, Rome, Éd. Paoline, t. 9., col. 798-800.
- 29 - Lerat S. [dir], *op. cit.*, p. 797.
- 30 - Dans les Landes, par exemple, les républicains s'en prennent au curé de Capbreton, jugé peu patriote. Bien d'autres incidents sont relevés. *Idem*, p. 796.
- 31 - À Bordeaux, le conseil municipal soutient les congrégations enseignantes tant masculines que féminines. Guillemin, *op. cit.*, p. 243.
- 32 - Cabanel. Introduction. In : *Le grand exil...*, *op. cit.*, p. 12. Moeys H., 2015. "L'invasion noire" (1900-1905) : La politique belge face à l'immigration des congrégations religieuses françaises, *Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain-la-Neuve, n°110/1-2, p. 166.
- 33 - Simon A., 1955, *Catholicisme et politique. Documents inédits (1832-1909)*. Bruxelles-Wetteren, Éd. des Facultés Universitaires Saint-Louis/Scaldis, p. 29-30.
- 34 - Voir l'article cité d'Hendrik Moeys.
- 35 - Fridenson P., 1972. Une industrie nouvelle : l'automobile en France jusqu'en 1914, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, t. 19, n°4, p. 559-560.
- 36 - Studeny C., 2005. Une histoire de la vitesse : le temps du voyage. In : Hubert M., Montulet B., Jemelin C. et Schmitz S. [dir.]. *Mobilités et temporalités*. Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, § 20 [en ligne]. Notons que c'est déjà un gain de temps considérable par rapport au début du XIX<sup>e</sup> siècle.
- 37 - Voir notamment les archives du Carmel de Coutances, réfugié. Nous avons détaillé le cas des religieux morts en Belgique dans notre thèse. Murez J.-B., 2021. *Les religieux français en Belgique (1900-1914). Implantation, vie quotidienne, intégration à la vie locale*. Thèse Univ. Liège, juin 2021, p. 312-316.
- 38 - *Idem*, Annexes, 82 p. et Moeys H., 2010-2011. " L'invasion noire " *immigratie van Franse religieuzen naar België*, Master d'Histoire Univ. Catholique de Louvain, p. 79-91. Nous évoquons ponctuellement des communautés installées en dehors de la zone géographique considérée, mais liées à celle-ci par la hiérarchie religieuse installée en Aquitaine.
- 39 - Dispersées originaires de ces communautés. Van Keerberghen M.-X., 1981. *Ursulines françaises exilées en Belgique au début du XX<sup>e</sup> siècle sous le combisme*. Tournai, dactylographié, 329 p.
- 40 - Hendrik Moeys et Paul Wynants n'indiquent pas toutes les communes d'origine de ces communautés venues au nombre de douze en Belgique. Nous n'avons pas non plus trouvé toutes les indications nécessaires. Or, il s'agit d'une vaste congrégation, avec plusieurs branches et ayant dépassé la seule Gironde. Il reste donc difficile de déterminer combien de maisons des sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux originaires d'Aquitaine se sont retrouvées en Belgique. Wynants, *op. cit.*, p. 224-225. Moeys H., "L'invasion noire" ... *op. cit.* p. 79-91 ; Murez J.-B., Annexes..., *op. cit.*, p. 23-80.
- 41 - Voir Delaunay J.-M., 1982. *Du nouveau au sud des Pyrénées. Congrégations françaises et refuges espagnols, Mélanges de la Casa de Velasquez*, Madrid, n°18, p. 259-288.
- 42 - Lacrouts C., *op. cit.*, p. 52.
- 43 - Marticorena F., 1974. Ancelle di Maria di Anglet, In : *Dizionario degli istituti di perfezione*, Rome, Éd. Paoline, t. 1, col. 578-580.
- 44 - *Ibidem*.
- 45 - *Ibidem*.
- 46 - Villelongue P., 1999. *Les fondations à l'étranger des Pères du Sacré-Cœur de Jésus de Bétharram*

(XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles). Mémoire de maîtrise d'histoire, Univ. Toulouse le Mirail, septembre 1999, p. 52. Certains partent quand même en Espagne, notamment les plus jeunes apostoliques, pour qu'ils restent proches de leurs familles. *Ibidem*.

47 - *Idem*, p. 50-51.

48 - Comme le « comité des religieux expulsés » que nous avons brièvement étudié. Murez J.-B., *op. cit.*, p. 405-407.

49 - Pour une géographie précise de l'asile en Belgique voir *idem*, p. 83-117. La place du français dans la Belgique de l'époque est également rappelée.

50 - Qui accueille 25 communautés, record absolu en termes de nombre. Murez J.-B., *Annexes...*, *op. cit.*, p. 25-77.

51 - Van Keerberghen M.-X., *op. cit.*, p. 90.

52 - Daniel Y., 1966-67. Quelques aspects politiques, économiques et sociaux de l'immigration des religieux français en Belgique. In : *Contributions à l'histoire économique et sociale*, Université libre de Bruxelles, Institut de sociologie, t. 4, p. 60.

53 - Archives de l'archevêché de Malines, Congrégations et ordres religieux féminins, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles, dossier n°56, Lettre de la supérieure des Servantes de Marie de Notre-Dame d'Anglet au cardinal-archevêque de Malines, 8 juillet 1903 et lettre du vicaire général de l'archidiocèse de Malines à la supérieure des Servantes de Marie de Notre-Dame d'Anglet, 24 juillet 1903.

54 - Dardenne F., 2019. *Inventaire des Archives des Clarisses*. Louvain-la-Neuve, Archives du monde catholique, Université catholique de Louvain, p. 74.

55 - Les archives du monastère de Mons ont été détruites en 1940. Celles de Bordeaux Talence sont en dépôt à Nieul-sur-Mer et pour le moment fermées à la recherche. *Ibidem* et courriel de la Sœur Claire Robin, Présidente de la Fédération Sainte Claire, à l'auteur, 18 mars 2022.

56 - Daniel Y., *op. cit.*, p. 68.

57 - Archives de l'archevêché de Malines, Congrégations et ordres religieux féminins, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles, dossier n°56, Lettre du vicaire général de l'archidiocèse de Malines à la supérieure des Servantes de Marie de Notre-Dame d'Anglet, 24 juillet 1903.

58 - Voir notamment les lettres de curés belges ravis d'avoir un renfort en religieuses dans les Archives de l'archevêché de Malines, Congrégations et ordres religieux féminins, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles, dossier n°56.

59 - Moeys H., "L'invasion noire" (1900-1905) : La politique belge..., *op. cit.*, p. 174.

60 - Murez J.-B., *op. cit.*, p. 239-241.

61 - Archives de l'Évêché de Tournai, Sous série I/6 : visiteurs des communautés religieuses, dossier n° 5 : Chanoines Oscar Buisseret et Louis Stimart (1905-1922) et 6-7 : Chanoine Louis Stimart (1911-1912), lettre de la supérieure des Clarisses de Mons au chanoine-visiteur Louis Stimart, 14 novembre 1911.

62 - Il s'agit de plus de Carmélites originaires du Var, département situé loin de la partie ouest de la France. *Idem*, lettre de Sœur M.T [Marie Thérèse ?] du Cœur de Jésus au chanoine visiteur, 19 octobre 1911.

63 - Dardenne F., *op. cit.*, p. 74.

64 - Archives Diocésaines de Namur, série R, dossier n°3, Lettre du chanoine Bizord à l'évêque de Namur, 16 août 1903.

65 - Van Keerberghen M.-X., *op. cit.*, p. 43.

66 - C'est un journal de gauche qui diffuse des idées socialistes. Van Den Dungen P., 2005. *Milieux de presse et journalistes en Belgique. 1828-1914*. Bruxelles, Académie royale de Belgique, Classe des lettres, p. 227.

67 - *Journal de Charleroi*, 20 septembre 1903.

68 - Leplae S., La Belgique envahie. L'immigration des religieux français en Belgique 1901-1914. In : *Le grand exil...*, op. cit. p. 255.

69 - Marcelis A.-D., 2012. *Femmes cloîtrées des temps contemporains. Vies et histoires de carmélites et de clarisses en Namurois, 1873-2000*, Louvain-La-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, p. 53.

---

#### Archives

Archives de l'archevêché de Malines

Archives Diocésaines de Namur

Archives de l'Évêché de Tournai

Source imprimée : *Journal de Charleroi*.

---

#### Bibliographie

BACARDATZ E., 2002, Les congrégations religieuses à Bayonne en 1901. *Revue d'histoire de Bayonne, du Pays basque et du Bas-Adour*, Bayonne, n°157, p. 41-54.

BARUCH M.-O. et DUCLERT V. [dir.], 2000. *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française. 1875-1945*, Paris, Éd. de La Découverte, 587 p.

CABANEL P. et DURAND J.-D. [dir.], 2005. *Le grand exil des congrégations religieuses françaises, 1901-1914*, Paris, Éd. du Cerf, 489 p.

CHOLVY G. et HILAIRE Y.-M., 2000. *Histoire religieuse de la France. Géographie. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Éd. Privat, 256 p.

COLLECTIF, 1966-67. *Contributions à l'histoire économique et sociale*, Université libre de Bruxelles, Institut de sociologie.

DARDENNE F., 2019. *Inventaire des Archives des Clarisses*. Louvain-la-Neuve, Archives du monde catholique, Université catholique de Louvain.

DELAUNAY J.-M., 1982. *Du nouveau au sud des Pyrénées. Congrégations françaises et refuges espagnols, Mélanges de la Casa de Velasquez*, Madrid, n°18, p. 259-288.

FRIDENSON P., 1972. Une industrie nouvelle : l'automobile en France jusqu'en 1914, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, t. 19, n°4, p. 557-578.

GIBSON R., 1986. Missions paroissiales et rechristianisation en Dordogne au XIX<sup>e</sup> siècle. *Annales du Midi*, Toulouse, t. 98, n°174, p. 213-236.

GUILLEMIN B. [dir.], 1974. *Histoire du diocèse de Bordeaux*. Paris, Éd. Beauchesne, 293 p.

HASQUENOPH S., 2009. *Histoire des ordres et congrégations religieuses. En France du Moyen Âge jusqu'à nos jours*, Cézérieu, Éd. Champs Vallon, 845 p.

HOUTE A.-D., 2014. *Le triomphe de la République. 1871-1914*. Paris, Éd. du Seuil, 480 p.

HUBERT M., MONTULET B., JEMELIN C. et SCHMITZ S. [dir.]. *Mobilités et temporalités*. Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis [en ligne].

LACROUTS C., 2022. *Tartas au cœur des Landes. Histoire d'une cité Gasconne*. Paris, Éd. L'Harmattan, 346 p.

LERAT S. [dir] 1983-84. *Landes et Chalosses. De la fin de l'Ancien Régime à 1980*. Pau, Société nouvelle d'éditions régionales et de diffusion. Tome 2.

LUC J.-N. [dir.], 2020. *Histoire de l'enseignement en France. XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*. Paris, Éd. Armand Colin, 416 p.

- MARCELIS A.-D., 2012. *Femmes cloîtrées des temps contemporains. Vies et histoires de carmélites et de clarisses en Namurois, 1873-2000*, Louvain-La-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 726 p.
- MERLE G., 1995, *Émile Combes*. Paris, Éd. Fayard, 664 p.
- MESTRE A., 2013. *La reconnaissance légale des congrégations religieuses*. Paris, Fondation des Monastères, 76 p.
- MOEYS H., 2010-2011. "L'invasion noire" immigratie van Franse religieuzen naar België, Master d'Histoire Univ. Catholique de Louvain.
- MOEYS H., 2015. "L'invasion noire" (1900-1905) : La politique belge face à l'immigration des congrégations religieuses françaises, *Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain-la-Neuve, n°110/1-2, p. 154-187.
- MUREZ J.-B., 2021. *Les religieux français en Belgique (1900-1914). Implantation, vie quotidienne, intégration à la vie locale*. Thèse Univ. Liège, juin 2021.
- NEUBERG A. [dir.]. *Filles du silence. Moniales en Belgique et Luxembourg du Moyen Âge à nos jours*. Bastogne, Éd. du Musée en Piconrue, 349 p.
- OZOUF M., 2007. *L'École, l'Église et la République (1871-1914)*. Paris, Éd. Points, 256 p.
- PELLICCIA G. et ROCCA G. *Dizionario degli istituti di perfezione*, Rome, Éd. Paoline, t. 9.
- POMMARÈDE P., 1974-76. *La séparation de l'Église et de l'État en Périgord*. Thèse Inst. Catholique de Toulouse, 1974, texte remanié, Périgueux, Éd. Pierre Fanlac, 720 p.
- SIMON A., 1955, *Catholicisme et politique. Document inédits (1832-1909)*. Bruxelles-Wetteren, Éd. des Facultés Universitaires Saint-Louis/Scaldis, 282 p.
- SORREL C., 2003. *La République contre les Congrégations : Histoire d'une passion française (1899-1914)*. Paris, Éd. du Cerf, 265 p.
- SORREL C., 2020. *Le catholicisme français de la Séparation à Vatican II. Un chemin d'histoire*. Paris, Éd. Karthala, 412 p.
- VAN DEN DUNGEN P., 2005. *Milieus de presse et journalistes en Belgique. 1828-1914*. Bruxelles, Académie royale de Belgique, Classe des lettres, 562 p.
- VAN KEERBERGHEN M.-X., 1981. *Ursulines françaises exilées en Belgique au début du XX<sup>e</sup> siècle sous le combisme*. Tournai, dactylographié, 332 p.
- VILLELONGUE P., 1999. *Les fondations à l'étranger des Pères du Sacré-Cœur de Jésus de Bétharram (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*. Mémoire de maîtrise d'histoire, Univ. Toulouse le Mirail, septembre 1999
- WYNANTS P., 1981. *Religieuses 1801-1975*. Tome 1. Belgique-Luxembourg-Maastricht/Vaals. Namur, Éd. Ceruna,
- ZAPATA J.-F., 1975. Notes sur la « bataille des congrégations » (1902-1904). *Revue de l'Agenais*, Agen, 62<sup>e</sup> année, n°1, p. 71-89.

---

#### Remerciements

Nous remercions Gonzague Espinosa-Dassonneville pour sa relecture.